

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/794/Rev.1
13 août 2007

(07-3400)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROGRAMME DE L'ATELIER SUR LA TRANSPARENCE

Note du Secrétariat¹

Révision

1. Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce organise un atelier spécial sur les dispositions relatives à la transparence de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), qui se tiendra à Genève (Suisse) le lundi 15 octobre 2007 et le matin du mardi 16 octobre 2007. Cet atelier sera suivi de réunions formelles et informelles du Comité SPS qui se dérouleront jusqu'au vendredi 19 octobre. Tous les représentants des Membres, Observateurs et organisations ayant le statut d'observateur sont invités à participer à l'atelier sur la transparence ainsi qu'aux réunions du Comité qui y feront suite.
2. L'atelier a pour but de renforcer la mise en œuvre des obligations relatives à la transparence et d'identifier les meilleures pratiques permettant de tirer parti d'un système transparent. Étant donné le thème central de cet atelier, le Secrétariat encourage en particulier la participation des fonctionnaires des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS des Membres ainsi que d'autres fonctionnaires concernés chargés des questions SPS.
3. Pour préparer l'atelier, le Secrétariat a distribué, en décembre 2006, un questionnaire sur le fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS (G/SPS/W/103/Rev.2) et a publié, en juin 2007, une analyse des 58 réponses au questionnaire (G/SPS/GEN/751/Rev.1). Les différentes réponses fournies par voie électronique, y compris celles qui sont arrivées après la réalisation de l'analyse, sont disponibles sur le site Web des Membres de l'OMC (sous la rubrique "Ressources disponibles à l'OMC").
4. Le programme de l'atelier (ci-joint) a été établi eu égard aux discussions et aux contributions qui avaient eu lieu dans le cadre du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, à l'examen de la question de la transparence inscrite à l'ordre du jour du Comité SPS, aux résultats du questionnaire susmentionné ainsi qu'aux observations des Membres. Après une introduction générale puis une démonstration par le Secrétariat du Système de gestion des renseignements SPS mis en place récemment, les participants travailleront principalement lors de séances en petits groupes. L'objectif sera d'identifier des mesures concrètes pouvant être prises aux niveaux national et international pour améliorer l'utilisation et l'utilité des dispositions relatives à la transparence.
5. Les Procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.2) adoptées par le Comité SPS seront parmi les thèmes spécifiques abordés pendant l'atelier et la réunion du Comité qui suivra. Les délégations qui souhaitent présenter des propositions spécifiques concernant une révision de ces Procédures devront

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

les communiquer à l'OMC (courriel: serra.ayral@wto.org) pour le 10 septembre au plus tard, afin que les Membres disposent d'un temps de réflexion suffisant et que le Secrétariat puisse effectuer les éventuels préparatifs nécessaires.

6. Pour plus d'autres renseignements sur l'atelier, prière de contacter M. Robson Fernandes (téléphone: +41 22 739 6437; fax: +41 22 739 5760; courriel: robson.fernandes@wto.org) ou Mme Serra Ayral (téléphone: +41 22 739 5465; fax: +41 22 739 5760; courriel: serra.ayral@wto.org).

ATELIER SUR LA TRANSPARENCE

PROGRAMME

Lundi 15 octobre 2007

- | | |
|------------------|--|
| 10 heures-10h.15 | Remarques liminaires du Président |
| 10h.15-10h.45 | Introduction générale – Secrétariat de l'OMC <ul style="list-style-type: none">- <i>aperçu des dispositions relatives à la transparence figurant dans l'Accord SPS ainsi que des décisions du Comité/décisions ministérielles pertinentes</i>- <i>analyse statistique des notifications SPS</i>- <i>indication des documents/outils de référence existants</i> |
| 10h.45-11h.15 | Démonstration du Système de gestion des renseignements SPS – Secrétariat de l'OMC |
| 11h.15-13 heures | Ce qu'il faut pour être transparent et tirer parti d'un système transparent
Séance en quatre petits groupes

<i>Le débat sera fondé sur une liste indicative de questions établie par le Secrétariat compte tenu des contributions des Membres. Les thèmes abordés seront les suivants:</i>

1) <i>Ce qu'il faut pour être transparent</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>notification éventuelle des mesures nouvelles ou modifiées qui sont conformes aux normes internationales</i>- <i>indication des codes SH dans les notifications</i>- <i>mise à disposition du texte intégral des réglementations projetées/traductions</i>- <i>durée du délai pour la présentation des observations dans les notifications</i>- <i>prévision d'un intervalle entre la publication et l'entrée en vigueur des mesures</i>- <i>communication des révisions/addenda</i>- <i>coordination et supervision interinstitutions du processus de notification</i>- <i>structure des points d'information/autorités nationales responsables des notifications et formation/rétention de leur personnel</i>- <i>continuité du financement de l'organisme qui supervise les notifications</i> 2) <i>Ce qu'il faut pour tirer parti d'un système transparent</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>accès au texte intégral/aux traductions des réglementations projetées</i>- <i>gestion et évaluation des notifications entrantes</i>- <i>distribution des notifications présentant un intérêt pour les parties prenantes pertinentes</i>- <i>coordination et consultations entre secteurs public et privé</i>- <i>contacts avec d'autres Membres</i> |

- *coordination et supervision interinstitutions des observations concernant les notifications importantes*
- *connaissance des outils et des options liés à l'Accord SPS/aux décisions du Comité/au Secrétariat de l'OMC*

13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-15h.30	Comment gérer les notifications entrantes/sortantes et en tirer parti Exposé présenté par Mme Antonieta Urrutia, Chef du point d'information/de l'autorité nationale responsable des notifications, Service de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de l'agriculture, Chili
15h.30-16h.30	Compte rendu des séances en petits groupes par les rapporteurs, suivi d'un débat général
16h.30-18 heures	Identification d'actions concrètes visant à améliorer l'utilisation et l'utilité des dispositions relatives à la transparence Séance en quatre petits groupes <i>Les actions possibles pourraient être regroupées dans les rubriques suivantes:</i> 1) <i>Que pourrait-on faire au niveau du Comité?</i> 2) <i>Que pourrait faire le Secrétariat?</i> 3) <i>Que pourrait-on faire au niveau national?</i> 4) <i>Que pourrait-on faire au niveau bilatéral/plurilatéral?</i> 5) <i>Que pourrait-on faire au niveau régional?</i> 6) <i>Que pourraient faire les organismes de normalisation compétents?</i>

Mardi 16 octobre 2007

10 heures-11 heures	Compte rendu des séances en petits groupes par les rapporteurs
11 heures-13 heures	Débat général et synthèse

(Deux séances supplémentaires d'une heure seront prévues dans le courant de la semaine du 15 octobre pour une démonstration du Système de gestion des renseignements SPS.)
